



**Une force  
à vos côtés**

**WWW.CGTDESSDIS.COM**

Montreuil, le 10 juin 2020

Monsieur Alain THIRION  
Directeur général de la Sécurité Civile  
et de la gestion des crises  
Place Beauvau  
75 008 Paris

Objet: mal nommer les choses et n'en faire qu'à sa tête

Monsieur le directeur général,

Il est souvent question de "partenaires sociaux" dans le vocabulaire des représentants de diverses institutions, nous réfutons cette expression qui dans aucune définition ne correspond à la relation réelle d'une organisation syndicale et de ses interlocuteurs, sauf à se mettre à la danse ou à un jeu quelconque.

Elle est le plus souvent associée à "dialogue social" qui sous entendrait une "volonté commune d'aboutir à une solution acceptable par les deux parties en présence" et nous avons un nouvel exemple du fait que ce terme est impropre.

La seule question posée ayant trait aux référentiels officiers datés d'avril 2020 a été posée le 2 avril 2019 comme l'atteste notre compte-rendu de réunion ([CR-du-2-avril-2019](#)).

A la question de la modularité des formations, nous avons fermement répondu **non** et en premier lieu pour les LT2, qui pourraient se voir uniquement former pour les postes officiers de garde et chefs de salle qui sont pourvus avec le plus de difficultés.

Ainsi des agents voulant accéder à des fonctions opérationnelles de chef de groupe, devenus LT2 pour cela pourraient se retrouver "consignés" dans des fonctions plus éloignées de l'opérationnel.

La rédaction des référentiels capitaine, lieutenant 2ème classe et 1ère classe est claire, le LT2 pourrait ne pas être formé à l'ensemble des emplois de son grade quand LT1 et capitaine le seraient.

Si cette décision inacceptable en défaveur des agents LT2 s'imposait, il vous serait alors compliqué de pouvoir alimenter le dit grade.

Monsieur le directeur général, veuillez recevoir nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Sébastien Delavoux